



Paris, le jeudi 09 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du parcours scolaire de votre enfant, ce dernier sera soumis au respect de certaines règles en usage dans le monde professionnel. Ces règles sont également applicables au sein de l'établissement.

Aussi, une tenue correcte doit être portée au quotidien (les casquettes, pantalons troués, cheveux colorés, piercings, etc. sont interdits au sein de l'établissement).

Les lycéens de la section vente commerce devront porter une tenue adaptée à la filière tous les mercredis de l'année.

Nous vous informons qu'à défaut du respect de ces obligations, votre enfant devra rentrer chez lui pour se changer. **Vous serez préalablement informés par téléphone.**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces informations et de signer le coupon ci-dessous **avec la mention « Lu et pris connaissance ».**

S. PETIT EL KAAOUACHI

Responsable de la section d'enseignement
professionnel

B. CHIBANI-MANDEVILLE

Directrice-Coordinatrice

*****<

- LA TENUE PROFESSIONNELLE -

COUPON REPONSE A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

NOM et PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

Date :

« Lu et Pris connaissance »

Le responsable légal

L'élève

Le professeur Principal

GROUPE SCOLAIRE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Ecole et Collège privés Sainte-Anne – Sainte-Marie – Lycée polyvalent privé Notre-Dame
UFA Notre-Dame (rattaché au lycée) – Centre de Formation Continue Saint-Vincent-de-Paul

49 rue Bobillot, 75013 PARIS – Tél : 01 45 80 02 13 ou 01 45 80 77 90 – Fax : 01 45 65 27 06

@ mail : contact@gs-svp.com - Site : www.gs-svp.com